

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Oiseaux migrateurs : la Commission européenne prise en flagrant délit de déni scientifique !

25 novembre 2024 à Issy-les-Moulineaux

Nous le savions depuis des mois, la chasse aux migrateurs est dans le collimateur de l'Europe. En prévision d'une réunion décisive à Bruxelles, demain 26 novembre, la Commission européenne vient de mettre en ligne les préconisations qu'elle compte présenter.

En effet, depuis 2021, au sein d'une commission nommée NADEG, un groupe d'experts intitulé Task Force for Recovery of Birds (TRFB) examine la « durabilité » de la chasse des oiseaux migrateurs d'un point de vue scientifique. Au sein de ces groupes, les chasseurs sont représentés par la FACE et la France par un membre du ministère de la Transition écologique.

Les résultats d'analyse de 33 espèces ont été présentés le 8 novembre dernier. Jugeant la situation urgente, la Commission recommande un moratoire sur 4 espèces (le fuligule milouin, le canard siffleur, la caille des blés, la grive mauvis) et une réduction des prélèvements de moitié pour 3 espèces (la sarcelle d'hiver, le canard souchet, le canard pilet).

La FNC considère que ces recommandations à l'emporte-pièce présentées par la Commission européenne n'ont aucune valeur, car elles ont été établies en dépit des concertations et des avis d'experts scientifiques formulés lors des réunions précédentes.

Pire, les conclusions de la réunion sont sur la table avant la réunion ! Une fois de plus la Commission décide sans aucune concertation !

Les experts avaient eux-mêmes pointé des incohérences dans les données dont ils disposaient. Les effectifs estimés d'oiseaux étaient parfois inférieurs aux nombres d'oiseaux prélevés à la chasse ! De plus, l'origine extra-européenne de la grande majorité des populations chassées en hiver dans nos contrées est ignorée.

La FNC considère que le principe de précaution agité pour justifier de telles positions prises unilatéralement ne tient pas. Les caractéristiques biologiques (effectifs et capacité de renouvellement des générations) de ces espèces ne justifient pas une suspension de leur chasse.

Pour Willy Schraen, président de la FNC : « Force est de constater qu'une nouvelle fois, la Commission européenne fait preuve d'un déni de démocratie en refusant de prendre en compte les avis des experts et des scientifiques. Le principe de précaution a bon dos quand il s'agit simplement d'ouvrir le parapluie pour affirmer son opposition à

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*la chasse. À quoi peuvent bien servir ces réunions de comité d'experts si la Commission européenne par pur dogmatisme décide délibérément de ne pas les écouter ! Cette haine du monde cynégétique qui suinte chaque jour un peu plus de cette élite technocratique qui se cache derrière la Commission ressemble à du harcèlement psychologique. Il y en a marre. Le monde de la chasse est en colère et attend une réaction des pays membres de l'UE à la hauteur de l'enjeu. On ne peut pas demander au chasseur européen d'être responsable en pratiquant une chasse durable et scientifique tout en agissant comme une technostructure hors-sol et irresponsable ! »*

## **A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs**

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont plus de 945 000 pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

